

Fachliteratur = Publications

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK =
Mensuration, photogrammétrie, génie rural**

Band (Jahr): **79 (1981)**

Heft 11

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

1. am Freitag, 20. November 1981, 14.15 bis ca. 17.00 an der EPFL, Ecublens, Salle CM 2 (Centre Midi)
2. am Samstag, 5. Dezember 1981, 9.30 bis ca. 13.00 an der ETH-Hönggerberg, Zürich, Hörsaal HIL E 3.

Bitte reservieren Sie sich eines dieser Daten, damit Sie sich von kompetenter Seite über das Grobkonzept informieren lassen können. Das einführende Referat wird von Vermessungsdirektor W. Bregenzer gehalten, und für Fragen stehen die Arbeitsgruppenleiter RAV zur Verfügung.

Der Zentralvorstand hofft auf eine zahlreiche Beteiligung und erwartet anschliessend Stellungnahmen der Sektionen sowie der Mitglieder, um eine fundierte Gesamtstellungnahme für den SVVK abgeben zu können.

Der Zentralsekretär: *W. Messmer*

REMO Réforme Mensuration Officielle, Concept général

Invitation à une journée d'orientation et de discussion à Ecublens et à Zurich

La SSMAF a été convoquée par la direction des mensurations fédérales à une prise de position sur le concept général de la Réforme Mensuration Officielle (REMO).

Afin de pouvoir vous faire une opinion du présent concept général, la SSMAF organise deux journées d'orientation et de discussion:

1. Vendredi, 20 novembre 1981 de 14.15 h à env. 17 h à l'EPFL, Ecublens, salle CM 2 (Centre midi)
2. Samedi, 5 décembre 1981 de 9.30 h à env. 13 h à l'ETH-Hönggerberg, Zurich, salle de conférence HIL E 3.

Nous vous invitons à bien vouloir réserver une de ces deux dates. Vous aurez ainsi l'opportunité d'obtenir de personne compétente tous renseignements sur ce concept général REMO.

L'exposé préliminaire sera donné par M. W. Bregenzer, directeur des mensurations cadastrales fédérales.

Pour la discussion des chefs des groupes de travail REMO seront à votre disposition.

Le comité central souhaite une participation nombreuse et s'attend par la suite, à une prise de position de la part des sections et de la part des membres, afin de pouvoir donner une réponse approfondie pour la SSMAF. Le secrétaire général: *W. Messmer*

Fachliteratur Publications

Précipitations extrêmes dans les Alpes suisses et leurs régions limitrophes.
Volume 5.

Dans le but de mettre à la disposition du praticien des documents valables pour l'estimation de l'écoulement des hautes

eaux dans les bassins de réception les plus petits (correction des torrents, ouvrages hydrauliques forestiers, ruraux, sanitaires, etc....) l'Institut fédéral de recherches forestières a entrepris d'interpréter l'ensemble des données disponibles, valables, fournies par toutes les stations de mesure des précipitations dans la région des Alpes suisses.

Cette étude rendra également service aux géographes, hydrologistes et météorologistes.

Les données fournies par les précipitations furent analysées à l'aide de l'analyse de fréquence et les résultats furent représentés dans des diagrammes d'intensités des précipitations en fonction de leur durée et de la rareté de leur occurrence (période de retour).

Le volume 5 qui vient de paraître comprend les diagrammes et tableaux de 89 stations de mesure du Tessin et du Valais.

Le tirage est très limité et, jusqu'à l'épuisement du stock, cette publication peut être obtenue au prix de frs 30.- à l'Institut fédéral de recherches forestières, 8903 Birmensdorf ZH.

Verschiedenes Divers

Ventes aux étrangers et PPE

Selon la loi Furgler, les étrangers qui acquièrent des propriétés en Suisse ne peuvent les aliéner pendant 5 ans et ont l'obligation d'y séjourner au moins 3 semaines par année. Qui va contrôler, c'est une autre histoire! Toujours est-il qu'on voit des appartements propriétés d'étrangers, qui sont vides à longueur d'années. Pour les communes, il y a un problème d'apport fiscal. D'autre part la difficulté des contacts avec les propriétaires est une entrave dans l'accomplissement de travaux d'édilité publique.

Une commune vaudoise vient d'en faire l'expérience. Ayant suivi la procédure d'expropriation en vue de rélargir une route et d'y créer un trottoir, la commune s'est vue refuser l'autorisation d'exproprier par la direction cantonale du cadastre, entre autres parce que les conventions étaient signées par l'administrateur des PPE qui n'a pas qualité pour signer des actes de disposition. Or les propriétaires sont domiciliés en Allemagne (pour 5 cas) et aux USA (1 cas). D'autres ventes à des étrangers sont prévues. Pendant que les formalités de signatures sont en cours, la commune a d'autre part repris la propriété d'un égout privé. La constitution de la servitude implique également une épuration des servitudes privées de raccords et là, on retrouve en plus

de nos étrangers, une seconde PPE. La parcelle qui était fonds dominant pour le collecteur, devient fonds servant pour le raccordement. Il faut de nouveau une signature. D'ici là la veuve berlinoise peut décéder et laisser comme héritiers une fille en Argentine et un fils en mission pour une année sur un vaisseau spatial.

On le voit, cela pose des problèmes que l'on résolvait «à la vaudoise», c'est-à-dire qu'on renonçait à requérir l'inscription sur la parcelle PPE.

Dans un cas ici ou là, cela peut ne pas avoir d'importance. Mais finalement on s'enferme toujours plus et il faut trouver une solution. Lors de la vente des parts de PPE il faudrait pouvoir exiger que les propriétaires donnent procuration à leur administrateur pour des actes de disposition *mineurs* concernant les communes. Espérons que nos juristes trouveront sans tarder la formule pour remédier à cet état de choses. *B. Jacot*

Lehrlinge Apprentis

Aufgabe 5/81 Problème 5/81

Bei der Messung eines Polygonzuges war es weder auf dem Triangulationspunkt A noch auf dem ersten Polygonpunkt B möglich, eine Anschlussrichtung zu messen. Erst auf dem zweiten Polygonpunkt C konnte eine Richtung nach Turm D beobachtet werden. Es wurden folgende Beobachtungen gemacht:

Lors de la mesure d'une polygonale, il n'a pas été possible de mesurer une direction d'orientation ni sur le point de triangulation A ni sur le premier point de polygone B. Ce n'est que sur le second point de polygone C qu'une direction a pu être mesurée vers le clocher D.

Les observations suivantes ont été faites:

Station A	
B 82,38 m	?
D ---	0,00
Station B	
A 82,36 m	0,00 ⁹
C 80,40 m	125,93 ⁹
Station C	
B 80,42 m	0,00 ⁹
D ---	81,22 ⁹
A Y 620,00	D Y 640,00
X 180,00	X 356,00

Berechne den fehlenden Polygonwinkel auf der Station A.

Calculer l'angle manquant à la polygonale en A.